

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

TROISIÈME VOLUME. — ANNÉE 1869.

N° 2. — FÉVRIER.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.
Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le marquis d'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. Henry TURQUET, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.
Vice-présidents : MM. DE MARICOURT. — VERNOIS.
Secrétaire-général : M. THIRION.
Secrétaires : MM COSSIN. — BRUIET.
Trésorier : M. MOUY.
Bibliothécaire-Archiviste : M. CABOT.
Présidents des Comités : MM. LETUPPE. — BARRÉ. — CHANTRIER.
— VINET.
Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

COMITÉ CONSULTATIF.

Section de Baron : M. Dagnet fils.
Section de Betz : M. de Fosseux.
Section de Chambly : M. Griffé.
Section de Creil : MM. Paupert.—Péan.
Section de Crépy : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.

Section de Nanteuil : MM. Dubois fils.
Section de Pont : MM. Soualle.
Daumalle.
Section de Senlis : MM. Tassin.
Deslandes.

Bureaux des Sections.

SECTION DE BARON.

Président : M. Vramant.
Vice-Président : M. Boland.
Secrétaire : M. Boucher.
Trésorier : M. Chapelle.

SECTION DE BETZ.

Président : M. Roblin fils.
Vice-Président : M. Triboulet.
Secrétaire : M. Falschlunger.
Trésorier : M. Delaistre.

SECTION DE CHAMBLY.

Président d'honneur : M. D. Marquis.
Président : M. Hadancourt.
Vice-Président : M. Bourboing.
Secrétaire : M. Heu.
Trésorier : M. Locque (Auguste).

SECTION DE CREIL.

Président : M. Em. Martin.
Vice-Présidents : MM. Doré.
Barbier (Max.).
Secrétaire : M. Poulain.
Vice-Secrétaire : M. Faroux.
Trésorier : M. Mast.

SECTION DE CRÉPY.

Président d'honneur : M. Dambry.
Président : M. Audebert.
Vice-Présidents : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.
Secrétaire : M. le docteur Bourgeois.
Vice-Secrétaire : M. Desjardins.
Trésorier : M. Tassart.

SECTION DE NANTEUIL.

Président : M. Lemaire.
Vice-Présidents : MM. Lamiche.
Rudet père.
Secrétaire : M. Jourdain.
Vice-Secrétaire : M. Dupontroué.
Trésorier : M. Coulon (Constant).

SECTION DE PONT.

Présidents d'honneur : MM. de Verneuil.
Marin.
Président : M. Lessieux.
Vice-Présidents : MM. Leclerc.
Palmer.
Secrétaire : M. Meunier.
Vice-Secrétaire : M. Delamotte.
Trésorier : M. Laverge.

Article 5 du Règlement. — L'article 4 des Statuts fixe le taux de la cotisation annuelle à dix francs. Celle-ci est payable d'avance sur la quittance du Trésorier, et sans frais, quelle que soit l'époque de l'admission.

Art. 6. — Lors du paiement de la cotisation, il est remis, chaque année, une carte nominative donnant le droit d'entrée personnelle au jardin d'expériences, aux expositions, aux séances de la Société, et aux leçons théoriques et pratiques. Elle doit être revêtue de la signature du titulaire.

Art. 7. — Tout membre qui voudra cesser de faire partie de la Société, devra en donner avis, par écrit, au Président, dans les deux derniers mois de l'année.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 2013

CB : 2055

SHAS



00000003055

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 7 Février 1869.

PRÉSIDENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie. M. Pigeaux, membre correspondant, prend place au Bureau, sur l'invitation de M. le Président. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. Trente-huit membres nouveaux sont admis par un vote unanime.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Dubarle, jardinier-professeur, deux bouquets de *Choux* panachés d'ornement ; — remerciements.

2° Par M. Gaëtan Laudigeois, 34 *Poires* et *Pommes* en 7 variétés ; — mention simple.

3° Par M. Thirion, une collection de *Pommes de terre* en 48 variétés ; — remerciements.

4° Par M. Pigeaux, trois pieds de *Marronnier* de Californie à fruits comestibles, un paquet de graines de *Courbacette* du Mexique, et des graines d'une *Légumineuse* alimentaire ; le tout est confié à M. Dubarle, jardinier-professeur, et des remerciements sont votés au donateur.

La correspondance se compose des pièces suivantes :

1° Une lettre de M. le Maire de Baron, offrant gracieusement une des salles de la mairie pour les séances de la Section.

2° Une lettre de M. Griffé, membre du Comité consultatif pour la Section de Chambly, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

3° Une feuille de l'Enquête sur les fruits, remplie par M. Bernard (Léon), jardinier à Senlis.

4° Le catalogue, pour 1869, de la maison Huber et C^e, horticulteurs et grainiers à Hyères (Var).

5° Une note de M. Mouy sur la production rapide des *Champignons*, au moyen de couches composées de plâtre et de gravier par lits successifs, et arrosées avec de l'eau contenant de l'azotate de potasse (salpêtre), de façon à employer deux grammes de ce sel par mètre carré.

6° Un exemplaire de l'almanach Gressent pour 1869, qui est confié à M. Corbie pour en faire un rapport à la Société.

Les documents suivants sont en outre déposés sur le bureau :

1° Les procès-verbaux des séances de janvier des Sections.

2° Le rapport de M. Thirion sur une brochure de M. de Boutteville.

3° Le rapport de M. Dubarle sur les *Fruits à cultiver*, de M. F. Jamin.

4° Une note détaillée de M. Thirion sur sa collection de *Pommes de terre*.

5° La dixième et dernière leçon du *Cours d'arboriculture* de M. Dubarle.

6° Les journaux et bulletins des Sociétés correspondantes.

M. le Secrétaire-général fait l'analyse de la correspondance imprimée, et signale les deux expositions suivantes : celle de Meaux, qui aura lieu les 4, 5 et 6 juin 1869; celle de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, qui se tiendra au Palais de l'Industrie, du 18 au 22 mai prochain, et dans laquelle M. le docteur Pigeaux signale une innovation qu'il recommande, consistant en l'absence de tout programme, qui donne au Jury toute la latitude possible pour organiser les concours et improviser les récompenses, en raison du nombre et de la nature des objets qui auront été exposés.

M. Bruiet, secrétaire, donne connaissance des délibérations prises par le Comité consultatif de la Société dans sa séance du matin de ce jour. Le Comité a nommé une Commission composée de MM. Bruiet, Letuppe et Mouy, pour examiner les comptes de 1868, déposés par M. Cabot, en exécution du Règlement. — Il a décidé qu'une bibliothèque serait établie dans la salle de l'un des Comités, dont les livres seraient à la disposition de tous les Membres de la Société; le jour de chaque séance, M. le Bibliothécaire délivrera, sur la signature du demandeur, les livres, qui devront être rapportés à la séance suivante. — Les Sociétés d'apiculture de l'*Aube*, d'horticulture de *Montmorency*, et horticole, vigneronne et forestière de *Troyes*, ont été déclarées Sociétés correspondantes. — Le Comité demande à l'Assemblée le vote d'un crédit de 70 francs pour mettre la Commission du jardin à même d'établir les *cordons de pommiers* sur fil de fer; ce crédit, mis aux voix par M. le Président, est voté sans difficulté. — Divers détenteurs d'obligations, pour une somme de 725 francs, ont offert au Comité de faire l'abandon pur et simple de leurs titres à la Société, pour la mettre à même de se dégrever dans la proportion prévue au projet de budget de 1868, ce que l'état de ses finances ne lui aurait pas permis d'effectuer; sur la proposition de M. Cabot, et à l'unanimité, des remerciements sont votés aux bienfaiteurs anonymes de la Société. — Le Comité propose de faire, en 1869, une Exposition spéciale de fruits, fleurs coupées et légumes qui pourrait se tenir dans les salles de l'ancien Evêché, et permettrait des économies que chacun sent être nécessaires; pour répondre à un vœu général des horticulteurs, cette Exposition aurait lieu au mois de septembre; cette proposition, mise aux voix par M. le Président, est adoptée sans opposition. — Enfin, le Comité a nommé, pour composer la Commission de l'Exposition de 1869, MM. Bruiet, Bruslé, Doucet, Dubarle et Letuppe.

M. Thirion communique de vive-voix quelques passages de la note explicative annexée à sa collection de pommes de terre.

M. le docteur Pigeaux, pressé par le temps, donne quelques explications sommaires sur une théorie nouvelle de la *culture des truffes*, qu'il avait l'intention de développer dans la séance de ce jour; les points principaux de cette intéressante communication sont les suivants : partout où la vigne mûrit son fruit, la truffe

peut venir ; il est essentiel que le terrain soit calcaire, ce qui constitue presque toujours un terrain de peu de valeur ; tout terrain de cette nature, planté en *Quercus pubescens*, espacés de dix en dix mètres, produira des truffes dans toute la partie qui sera ombragée par les branches de ces arbres.

Vingt-sept Membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à quatre heures quarante-cinq minutes.

Membres admis dans la séance du 7 Février.

MM. DISCONTRIGNY (Victor), jardinier à St-Nicolas, présenté par MM. Boulanger fils et Doucet.

HURET (l'abbé), curé de Boran, par MM. Dubarle et Lefèvre, de Boran.

LEBLANC (Alexis), jardinier à Thury, par MM. Vernois et Thirion.

TERRÉ (Louis), jardinier à Thury, par les mêmes.

MOREL fils (Armand), pépiniériste à Bargny, par les mêmes.

DOUCET, épicier à Betz, par les mêmes.

DIJON (Louis-Éloi), à Cuvergnon, par les mêmes.

HÉRICART vicomte DE THURY, maire de Thury, par les mêmes.

DOE DE MAINDREVILLE, à Antilly, par les mêmes.

CAP (Victor), jardinier à Betz, par les mêmes.

DELAISTRE, huissier à Betz, par les mêmes.

ROBLIN fils, propriétaire à Betz, par les mêmes.

FAY, jardinier à Betz, par les mêmes.

DUBOIS, percepteur à Thury, par les mêmes.

RÉAUME (Étienne), propriétaire à Betz, par les mêmes.

BUTHOD-GARÇON, receveur de l'enregistrement à Betz, par les mêmes.

CARBONNIER (Théophile), instituteur à Villers-St-Genest, par les mêmes.

TERRÉ (Désiré), jardinier à Thury, par les mêmes.

GOULAS (Édouard), jardinier à Bargny, par les mêmes.

LAURENT, boulanger à Betz, par les mêmes.

ROBLIN père, propriétaire à Betz, par les mêmes.

VASSEUR, propriétaire à Ronquerolles, par MM. Thirion et Bruet.

RAMBOURG, propriétaire à Ronquerolles, par les mêmes.

HURON père, propriétaire à Chambly, par les mêmes.

GRIFFÉ, propriétaire à Chambly, par les mêmes.

LÉCALAT, propriétaire à Chambly, par les mêmes.

ROUZÉ-AVIAT, propriétaire à Chambly, par les mêmes.

BARELLE, propriétaire à Chambly, par les mêmes.

LEMAIRE, propriétaire à Chambly, par les mêmes.

LOCQUE (Auguste), propriétaire à Chambly, par les mêmes.

TEISSIER, propriétaire à Chambly, par les mêmes.

TABAR, jardinier à Chambly, par les mêmes.

CAMUS, propriétaire à Champagne, par les mêmes.

HADANCOURT, propriétaire à Persan, par les mêmes.

VIDÉ, huissier à Chambly, par les mêmes.

Dames patronnesses.

M^{mes} la comtesse d'ACY, à Acy, présentée par MM. Vernois et Thirion.

UDIN DE BRY, à Betz, par les mêmes.

HOUZELLE (veuve), au Mesnil-St-Denis, par MM. Thirion et Bruiet.

Section de Betz.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 11 JANVIER 1869. — PRÉSIDENTE DE M. VERNOIS.

La séance est ouverte à une heure et demie. M. Vernois, vice-président de la Société, assisté de MM. Thirion, secrétaire-général, et Bruiet, secrétaire, prend place au bureau. M. le Président expose que, en vertu de l'article 50 du Règlement général de la Société, trente-et-une personnes de Betz et des communes environnantes ayant demandé à faire partie de la Société, il va être procédé à l'installation d'une Section dont le siège sera à Betz. Puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général, qui prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« De tous les moyens d'instruction que la Société d'horticulture met à la portée de ses adhérents, les trois essentiels sont, à coup sûr, les *leçons*, le *Bulletin* et les *séances* : les leçons, dans lesquelles le Jardinier-Professeur enseigne les procédés que de sérieuses études et une pratique déjà longue lui ont fait reconnaître comme les meilleurs et les plus simples ; — le Bulletin, où viennent se réunir les observations faites, les expériences tentées, les résultats acquis par la pratique, les innovations imaginées dans tout notre arrondissement ; — les séances, enfin, dans lesquelles d'habiles praticiens apportent les spécimens les mieux réussis de leur culture, exposent de vive voix les moyens employés pour les obtenir, ou discutent entre eux, pour s'éclairer mutuellement, les procédés nouveaux signalés par la correspondance de la Société ou l'initiative individuelle des amateurs.

« Le Bulletin, la Société l'envoie régulièrement à tous ses adhérents ; le Professeur, animé d'un zèle qui ne connaît pas d'obstacles, il va chercher ses auditeurs jusque dans les moindres communes de l'arrondissement, transportant son enseignement nomade partout où il a l'espérance de rencontrer quelques auditeurs de bonne volonté. Mais il en est autrement des séances : de l'est à l'ouest, notre arrondissement mesure soixante kilomètres de long, et Senlis est placé à peu près à la moitié de cette ligne étendue ; un déplacement pareil impose des sacrifices de temps et d'argent, et c'est pour les éviter que les Sections ont été fondées. Maintenant, Messieurs, que la Section de Betz va être établie, vous aurez vos séances mensuelles aussi, et ni le Bulletin ni les leçons ne vous man-

quant, vous aurez sous la main les mêmes éléments d'instruction que tous les autres membres de la Société.

« Comme on aime par avance à prévoir le destin futur de son jeune enfant, la durée probable de ses nouvelles plantations, la réussite plus ou moins heureuse de l'entreprise que l'on fonde, si modeste qu'elle soit, il est naturel que nous nous demandions, entre nous, quel sera le sort de la Section d'horticulture que les amateurs et les jardiniers réunis du canton de Betz vont inaugurer aujourd'hui, sous les auspices de la Société de l'arrondissement, par la nomination de leur Bureau, et nous allons examiner si elle promet d'avoir les deux éléments essentiels de la réussite : la durée et le succès.

« La durée, Messieurs, nous pouvons vous la garantir : une fois que cette passion de l'horticulture a pénétré dans les cœurs, elle ne peut plus que grandir et se fortifier ; les succès l'encouragent, et les revers eux-mêmes l'irritent et l'augmentent encore ; dans cette lutte contre les forces vives ou inertes de la nature, l'homme met son orgueil à triompher, et s'acharne ainsi d'autant plus au combat que la victoire semble plus éloignée et plus incertaine. D'ailleurs, les revers complets sont rares, et le terrain, le climat, même quand il sont rebelles à la culture des arbres fruitiers, peuvent toujours, à l'aide de moyens particuliers que notre art enseigne, laisser prospérer les légumes ou les fleurs. De plus, si le riche ne cherche dans l'horticulture que la satisfaction de coûteuses fantaisies, l'ouvrier lui demande un travail agréable et une meilleure alimentation, et c'est ainsi que ses diverses applications se prêtent à tous les désirs et à tous les besoins. Enfin, même en ne considérant que ceux que les préoccupations du commerce ou de l'industrie mettent à l'abri de la fièvre du jardinage, le progrès de l'horticulture est encore un bienfait pour tous les habitants d'un pays ; elle touche à tous les arts, à tous les métiers, et leur emprunte à tous quelque chose : les menuisiers, les serruriers, les peintres lui fournissent les serres et les châssis, les couteliers et les taillandiers les outils, les potiers, les tourneurs, les quincailliers, les grainetiers ont tous à gagner quelque chose avec elle.

« Voilà pour la durée. — Quant au succès, c'est vous que cela regarde ; il est entre vos mains. A partir de l'heure où le Bureau central de la Société va quitter ces fauteuils pour les céder à ceux que vous aurez choisis pour vous gouverner, c'est à vous de prendre au sérieux cette instruction mutuelle, au développement de laquelle vous êtes conviés ; c'est à vous d'apporter à vos séances de belles plantes et de beaux fruits, des remarques judicieuses et des observations pratiques, et de vous éclairer les uns les autres en mettant en commun la science que chacun de vous aura pu acquérir dans une des nombreuses branches de l'horticulture. Ne croyez pas pour cela que nous vous abandonnions ! Le Bulletin viendra toujours, à jour fixe, vous apporter le résultat des travaux de toutes les Sections de la Société ; le Professeur continuera régulièrement ses leçons après chacune de vos séances ; quelquefois même, et toutes les fois que cela sera possible, un membre du Bureau central viendra vous présider, pour resserrer encore

les liens d'affection et de solidarité que nous contractons ensemble aujourd'hui. Mais ce qui, par-dessus tout, vous assurera un succès réel, et dont vous ayez le droit d'être fiers, ce sera l'assiduité à vos séances, le zèle avec lequel vous y apporterez vos plus beaux produits et vos plus utiles documents, l'habitude enfin que vous prendrez de ces réunions fraternelles, où l'on apprend à s'estimer et à se connaître, où l'on oublie les rivalités mesquines pour ne songer qu'au progrès de la science, où l'on trouve la force et le savoir par l'union, au lieu de la faiblesse et de l'ignorance que donne l'isolement ! »

M. le Président annonce qu'il va être procédé aux élections, et que la Section doit nommer un Bureau composé de : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier, plus un Membre délégué au Comité consultatif de la Société. Mais avant ce travail, il donne la parole à M. Bruiet, qui donne lecture du Règlement des Sections, en l'accompagnant de toutes les explications nécessaires.

A la reprise de la séance, l'appel nominal de tous les membres de la Section est fait par M. Bruiet, et chacun, à l'appel de son nom, vient déposer son vote. Puis, immédiatement après, M. le Président procède au dépouillement du scrutin, qui donne les résultats suivants : 22 votes sont exprimés ; le Bureau de la Section se trouve composé comme il suit :

Président : M. ROBLIN fils, 22 suffrages.

Vice-Président . M. TRIBOULET, 21 suffrages.

Secrétaire : M. l'abbé FALSCHLUNGER, 17 suffrages.

Trésorier : M. DELAISTRE, 22 suffrages,

Membre du Comité consultatif : M. DE FOSSEUX, 16 suffrages.

La Section décide que la Commission permanente sera nommée dans la prochaine séance.

M. le Président appelle les membres élus à prendre place au bureau ; en l'absence de M. Roblin, M. Triboulet occupe le fauteuil. Il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait, et propose d'inaugurer leur vie active en décernant la présidence d'honneur à M. de Fosseux, maire de Betz. Il est décidé que l'offre lui en sera faite, et son acceptation, s'il y a lieu, transmise au Comité consultatif de la Société, conformément au Règlement.

L'Assemblée se sépare à trois heures et demie pour assister à une leçon d'arboriculture donnée par M. Dubarle.

Section de Chambly.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 14 JANVIER 1869. — PRÉSIDENCE DE M. THIRION.

A deux heures, M. Thirion, secrétaire-général de la Société, assisté de M. Bruiet, secrétaire, prend place au bureau, et déclare la séance ouverte. Il explique l'absence de M. le Président et de MM. les Vices-Présidents, et se félicite

de l'honneur qu'il doit à cette circonstance de présider à l'inauguration de la Section.

Les personnes présentes, habitants de Chambly et de plusieurs communes voisines, s'engagent unanimement à se réunir à Chambly pour y constituer une Section de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis, conformément à l'article 50 du Règlement général de la Société.

Après avoir déclaré la Section constituée, M. le Président donne lecture du discours suivant :

« Messieurs,

« L'horticulture est vieille comme le monde ; elle a commencé le jour où, pour la première fois, un homme a eu l'idée de réunir autour de sa hutte les plantes dont il allait chercher, pour sa nourriture, les fruits ou les racines dans les forêts. Bien longtemps avant l'époque où les traditions nous montrent les hommes rassemblant des troupeaux pour se vêtir de leur laine et se nourrir de leur chair, bien avant l'époque de ces fictions poétiques qui nous apprennent les honneurs presque divins rendus à l'homme qui, le premier, enseigna l'art de cultiver les céréales et d'en faire du pain, nos premiers aïeux demandaient à une horticulture informe et primitive l'entretien de leur existence et le renouvellement de leurs forces. Aussi, est-ce dans un jardin que presque toutes les religions placent le berceau de l'espèce humaine, et dans un jardin encore le séjour des bienheureux où l'honneur, la vertu, le courage et la foi reçoivent, après la mort, une éternelle récompense.

« Il est facile de comprendre que cet art, aussi ancien que nous, a reçu bien des perfectionnements depuis sa naissance ; l'homme, à mesure qu'il se civilisait lui-même, introduisait dans son jardin des procédés plus savants et des plantes plus rebelles, et, après ne lui avoir demandé longtemps qu'une partie de sa nourriture ordinaire, il voulait y trouver la satisfaction de ses passions accrues et de ses besoins augmentés. C'est ainsi que l'histoire elle-même n'a pas dédaigné d'enregistrer le souvenir de merveilles horticolas, que les noms de Sémiramis et de Lucullus rappellent encore à notre mémoire.

« De progrès en progrès, l'horticulture en est arrivée aujourd'hui à emprunter à presque toutes les sciences des procédés et des notions utiles ; la chimie lui enseigne l'art d'amender et d'enrichir le sol ; la physique lui apprend à défendre les plantes contre les influences pernicieuses de l'atmosphère ; l'architecture lui élève des temples de cristal, où, suffisamment abritées contre les effets de nos climats septentrionaux, et disposées de manière à ne perdre aucun des rayons de notre pâle soleil, les plantes des tropiques, à l'aide d'une chaleur artificielle, nous donnent une idée à peu près exacte des splendeurs de la plus luxuriante végétation du globe ; le dessin et la froide géométrie se coalisent pour créer dans un petit espace les bois touffus, les allées sinueuses, les pelouses au loin prolongées, et figurer aux yeux surpris des perspectives trompeuses et une longue prome-

nade ; la peinture elle-même semble avoir inspiré le jardinier intelligent qui mérite le nom d'artiste quand, appliquant à nos corbeilles et à nos plates-bandes la science des couleurs, il sait mélanger habilement les nuances que lui fournit la nature pour en former un tout harmonieux où rien de criard ne blesse l'œil et ne fatigue la vue.

« Accomplir tant de merveilles, messieurs, ce n'est le fait que de celui que l'on peut appeler un parfait jardinier, et, convenons-en, il est bien difficile aux jardiniers de trouver les moyens d'acquérir la connaissance de tous ces arts, de toutes ces sciences que je vous énumérais tout-à-l'heure ; eh bien ! c'est pour répondre à ce besoin que les Sociétés d'horticulture ont été créées ; c'est par ces associations, que l'on pourrait appeler d'instruction mutuelle, que les bonnes méthodes se répandent et que les bonnes éducations se font ; quand plusieurs centaines d'amateurs ou d'ouvriers mettent en commun toutes les connaissances qu'ils peuvent avoir acquises dans toutes les spécialités du jardinage, il en résulte pour tous un enseignement complet qui met chacun d'eux à même de profiter de la science de tous les autres. Ce qu'elle ne peut pas enseigner elle-même, la Société fait savoir dans quel lieu ou dans quel pays on l'apprend ; elle convoque dans ses Expositions tous les connaisseurs et tous les praticiens de la région, et, par l'exemple de ce qu'ils peuvent faire, elle excite l'émulation parmi ses membres, fournissant ainsi, non-seulement les éléments de l'instruction nécessaire, mais encore, ce qui est plus utile peut-être, le désir de savoir !

« Tout ce que je viens de vous dire, messieurs, est facile à démontrer ; les preuves abondent ; qui de vous ne connaît un jardin établi à la mode de nos pères, ce que les anciens horticulteurs désignaient sous le nom de jardin de curé ? Tout s'y trouve à la fois, mêlé sans principes et sans ordre ; d'étroites allées bordées de buis partagent symétriquement d'énormes carrés où, sans aucun soin de leurs besoins différents, de leur végétation dissemblable, fleurs, arbres et légumes, cultivés côte à côte, se nuisent réciproquement : là s'étalent en espalier les pêchers dégarnis du centre, les vieux poiriers de Bon-chrétien et de Crassane, tous en éventail, chargés de têtes de saule, garnissant annuellement à l'aide de gourmands un centre que la serpette ravage inévitablement chaque printemps ; c'est là que le St-Germain en quenouille fleurit régulièrement sans jamais donner de fruits ; que le beurré gris étale en gobelets ses rameaux chancreux et infertiles ; les plantes d'ornement, presque toutes vivaces, insuffisamment rajeunies, donnent des fleurs pendant quinze jours, et d'énormes touffes de feuilles pendant le reste de l'année ; la bêche, pour la culture des légumes, coupe les racines des arbres, et les arbres, par de légitimes repréailles, étouffent sous leur ombrage les légumes chétifs. — Une Société d'horticulture s'est-elle fondée dans le pays, l'émulation est née, les connaissances théoriques et pratiques se sont répandues : vous revoyez ce même jardin ; tout est changé ; tout est à sa place ; devant la maison, une petite pelouse étale son gazon toujours vert, uni comme un velours ; adossée à l'un des pignons, une serre coquette abrite une collection de plantes de serre chaude,

destinées à orner les perrons pendant l'été et les appartements pendant l'hiver; une allée qui serpente gracieusement parmi des bosquets pleins d'ombre et de mystère, laisse par échappées l'œil se reposer sur de larges corbeilles où, réunies à dessein, les fleurs annuelles, plusieurs fois renouvelées pendant la campagne, mêlent des nuances diverses, mais dont l'effet est calculé avec art; plus loin, dans un coin que dissimulent les lilas ou les faux ébéniers, mais où on a eu soin d'accumuler la meilleure terre et les engrais les plus abondants, grossissent, sans rivaux pour leur disputer le soleil et les arrosements, des légumes d'élite qui font plus pour la consommation de la maison, dans ce petit coin pour eux réservé, que ne faisait autrefois le jardin tout entier consacré à cette culture; relégués auprès ou le long des murs, les arbres, dirigés en formes rationnelles, pincés à propos, taillés avec intelligence, choisis avec soin, montrent aux yeux de longues guirlandes chargées de fruits dont la grosseur le dispute à la qualité; en espalier, les Doyenné d'hiver, les Bergamotte-Esperen, les Beurré d'Hardempont; en contre-espalier les Bonne Louise d'Avranches, les Beurré Hardy, les Beurré Bachelier, les Triomphe de Jodoigne; chaque culture, enfin, a le sol qu'il lui faut, l'exposition qui lui convient, les soins qui lui sont nécessaires.

« Telle est la transformation complète que l'on doit à la science de l'horticulture; c'est celle qu'elle opérera partout où elle pourra pénétrer. Mais ce n'est pas tout encore; car, en même temps qu'elle a donné aux propriétaires de jardins de nouveaux plaisirs et des jouissances inconnues, elle a, dans tout le pays, répandu l'aisance et le bien-être. En effet, le jardin de curé dont nous parlions tout-à-l'heure s'entretenait aisément à l'aide de deux ou trois jours de travail par semaine; pour le transformer, il a fallu occuper de nombreux ouvriers pendant tout un hiver; une fois transformé, il lui faut un jardinier à demeure. C'est ainsi qu'inspirant aux propriétaires le goût de dépenses utiles, l'horticulture atteint un double résultat : d'un côté, elle apprend aux riches à se procurer chez eux des plaisirs innocents et faciles; de l'autre, elle augmente le salaire des ouvriers, et leur offre un travail plus considérable et mieux rétribué, au prix d'études qui, tout en les perfectionnant dans leur art, leur développent l'intelligence et leur élargissent les idées! »

Aussitôt après, la parole est donnée à M. Bruiet, secrétaire de la Société, pour la lecture du Règlement des Sections, qu'il accompagne des explications nécessaires. Ensuite, M. le Président annonce qu'il va être procédé à la nomination du Bureau, qui sera composé, vu le nombre des Membres de la Section, de : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier, et un Délégué au Comité consultatif.

Vingt-sept Membres prennent part à ce scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant :

Président : M. HADANCOURT, par 14 voix.

Vice-Président : M. BOURBOING, par 16 voix.

Secrétaire : M. HEU, par 18 voix.

Trésorier : M. LOCQUE (Auguste), par 15 voix.

Membre du Comité consultatif : M. GRIFFÉ, par 22 voix, après un scrutin de ballottage.

La Section, consultée sur l'opportunité de nommer immédiatement la Commission permanente, décide qu'elle ajourne cette nouvelle élection à sa prochaine séance, et M. le Président invite les Membres du Bureau à prendre possession de leurs sièges.

M. Bourboing, en l'absence de M. Hadancourt, prend place au fauteuil, remercie, au nom du Bureau tout entier, les Membres qui l'ont nommé, et s'engage à se dévouer à la propagation de l'horticulture, promettant de se mettre à la disposition de ses collègues, pour leur répéter la leçon du Professeur, dans l'intervalle des séances, chaque fois qu'ils en éprouveraient le besoin. Enfin, il propose que M. D. Marquis, le respectable maire de Chambly, soit nommé Président d'honneur; cette motion est accueillie avec des acclamations.

M. Heu, considérant que l'enseignement horticole est le but capital de la Société, propose que, au moyen de dons de livres, faits par les Membres de la Section, il soit formé une bibliothèque qui serait mise à la disposition des Sociétaires désireux de s'instruire. Cette proposition est accueillie avec faveur. M. Thirion fait savoir qu'un commencement de bibliothèque a été formé au siège central de la Société, dont le catalogue sera mis à la disposition de tous les Membres, aussitôt qu'il aura été dressé par le nouveau bibliothécaire.

Vu le mauvais temps, M. Dubarle est engagé à donner une leçon orale, ce qu'il fait immédiatement, en prenant pour sujet la plantation des arbres fruitiers.

La séance est levée à cinq heures.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1869. — PRÉSIDENTE DE M. LAMICHE.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté. — Trois membres nouveaux sont admis.

M. le Président, au nom de la Commission nommée dans la séance précédente, déclare que l'enquête n'a rien pu constater de douteux dans les apports incriminés, et qu'il va être procédé à la distribution des médailles.

M. le Secrétaire donne lecture du rapport suivant sur les travaux de la Section pendant l'année 1868 :

« Messieurs,

« Depuis le 9 février jusqu'à ce jour, il a été fait plus de cinquante apports par neuf sociétaires, et il ne s'est passé aucune séance sans que la Commission permanente ait eu à se prononcer. C'est une preuve que les jardiniers de notre Section ne sont pas restés indifférents à l'un des principaux buts de nos réunions.

« Des légumes et des fleurs ont été présentés ici à des époques où la terre, refroidie par la température rigoureuse du mois de janvier, ne semblait pas devoir produire si tôt les richesses de son sein. C'est ainsi que, dès le commencement de février, nous avons vu apporter des asperges et des scaroles, et au commencement de mars, des radis et des laitues.

« De belles collections de fleurs, que nous avons admirées dans cette enceinte, nous ont dit que les jardiniers, sans négliger les choses utiles, savaient encore y joindre l'agréable.

« Nous avons également examiné avec plaisir et intérêt les objets industriels horticoles qu'un jardinier a exposés, et qui étaient le résultat de son travail, et, en quelque sorte, de son invention.

« Nous nous rappelons encore avec admiration les fraises extraordinaires qui ont été apportées d'une commune voisine, et quelques légumes et des fruits d'une beauté tout à fait remarquable que plusieurs jardiniers ont étalés à nos yeux.

« Il a dû en résulter, pour ces derniers, une émulation utile, et pour les autres, une louable ambition.

« La Commission permanente s'est montrée cette année très généreuse envers les présentateurs, et il devait en être ainsi au début de notre Société. Cependant, il faut admettre qu'elle a toujours apprécié non pas tant la quantité d'apports, que le choix et surtout l'époque où ils étaient faits. Tel jardinier qui présente quelques primeurs est certainement plus méritant que celui qui apporte, un mois plus tard, les mêmes produits en plus grande quantité; de même celui qui présente un seul légume ou un fruit d'une rare beauté doit avoir la préférence sur celui qui en présente beaucoup de cette espèce, mais d'un choix ordinaire.

« Toute Société, à son début, rencontre des difficultés qu'on n'a pas pu toujours prévoir, et ne présente pas d'abord, en apparence, tous les résultats qu'on en espérait. Nous pensons qu'il en sera de même de la nôtre; après quelques années d'exercice, on en comprendra mieux les avantages, car dans ces réunions horticoles, où chacun présente ses observations et apporte le résultat de ses expériences, tous peuvent en tirer quelque profit, ajouter aux connaissances déjà acquises, et contribuer ainsi au perfectionnement de l'industrie horticole, et par là au bien-être du pays. »

En terminant cet exposé, il communique à l'Assemblée le relevé des points obtenus, en raison desquels les médailles sont décernées dans l'ordre suivant :

Médaille de vermeil donnée par M^{me} de Vatry : M. COULON (Constant), 22 points.

Médailles d'argent : M. LARBÉ, 21 points. — M. DAGUET fils, 14 points. — M. BLONDEL (Henri), 12 points.

Enfin, il est procédé, conformément au Règlement, au renouvellement annuel et intégral du Bureau; 19 sociétaires prennent part aux différents scrutins, qui donnent le résultat suivant :

Président : M. LEMAIRE, 15 voix.

Vice-Présidents : M. LAMICHE, 15 voix. — M. RUDET père, 15 voix.

Secrétaire : M. JOURDAIN, 14 voix.

Vice-Secrétaire : M. DUPONTROUÉ, 12 voix.

Trésorier : M. COULON, 11 voix.

Délégués au Comité consultatif : M. DUBOIS fils, 16 voix. — M. DAGUET fils, 13 voix.

La Commission permanente est composée de : MM. Duprez (Théodore), Blondel (Henri), Lamiche, Daguét fils, Coulon, Cléry, Fontenay, Dubois fils, Lardé, Granger.

La séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 10 Janvier.

MM. ROUSSEAU (Joseph), propriétaire à Silly-le-Long, présenté par MM. Dubois fils et Jourdain.

CAILLEUX (Achille-Frédéric), propriétaire à Peroy, par les mêmes.

DEBOUT (Edouard), aide-jardinier chez M. Herbel, à Baron, par les mêmes.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1869. — PRÉSIDENCE DE M. LESSIEUX.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

M. Meunier, vice-secrétaire, donne lecture du rapport suivant sur les travaux de la Section pendant l'année 1868 :

« Messieurs,

« Fondée il y a à peine huit mois, notre Section s'est accrue avec une rapidité extraordinaire. En effet, le jour même de l'installation, on comptait quatre-vingt-neuf membres, dont le nombre s'est élevé, dans le courant de l'année, à cent trente-et-un. Aussi, à peine installée, notre Section fonctionne avec la plus grande régularité, la plus louable émulation.

« Les jardiniers, les amateurs sociétaires ont chaque mois fait des apports qui s'élèvent, suivant les procès-verbaux de vos séances, au nombre de cinquante-trois. Vous avez pu ainsi admirer les beaux produits de notre canton, qui, sans la création de la Section, auraient passé inaperçus à vos yeux. Aussi les médailles qui vont être distribuées seront-elles la juste récompense d'efforts qui, nous l'espérons, seront continués pendant cette seconde année.

« Vous parlerai-je maintenant de l'exposition horticole toute particulière à notre canton, due à l'initiative dévouée et désintéressée de certains membres de notre Section, et qui restera comme la plus douce et la plus belle récompense du zèle et du dévouement de ceux qui en avaient été les organisateurs ! Elle vous a montré, cette exposition, ce que l'on peut attendre pour la science horticole de nos sociétaires et de nos habiles jardiniers, et ce que peuvent, pour le bien de

tous, l'entente et la parfaite harmonie. Nous avons tous admiré, et nous avons encore présents à la mémoire, ces magnifiques groupes de fleurs, de fruits et de légumes, qui, en attestant les efforts constants de nos producteurs, faisaient briller à vos yeux les richesses naturelles de notre belle contrée.

« Propager, expérimenter les nouvelles variétés de fruits, exposer les meilleures méthodes à suivre dans la culture des fleurs et des légumes, est une œuvre assurément utile et louable, et c'est pour cela que se fondent de tous côtés les Sociétés horticoles; mais nous ne sommes pas tellement positifs, je crois, que nous ne puissions aussi compter pour quelque chose les jouissances morales que nous retirons de ces occupations.

« Un jardin, c'est un avantage matériel, je le veux bien, pour celui qui en jouit; mais il offre aussi à l'homme occupé la diversion la plus douce, et à l'homme de loisir l'occasion de s'occuper innocemment. Et puis, quelle sauve-garde pour un grand nombre! Tel qui est très courageux à l'heure du travail, se laisse aller, dès que l'heure du repos a sonné, à toutes les mauvaises inspirations du désœuvrement, et va perdre après le travail, dans les mauvaises compagnies, le fruit de son labeur. Si l'on cultive son petit jardin, rien de cela à craindre; c'est une ressource des plus heureuses contre la mauvaise influence de l'ennui.

« Avons-nous pensé quelquefois aux impressions que nous laisse ce travail, si propre à nous charmer? Nous sommes par lui sans cesse en présence de la nature, dans ce qu'elle a de plus utile et de plus riant à la fois. L'innocence des mœurs, la pureté des pensées gagnent à cette communication fréquente avec les arbres et les fleurs. On trouve son bonheur à planter soi-même, à étudier, à soigner les arbres; à offrir à sa mère, à sa femme, à ses enfants, une fleur, un fruit qu'on a cultivé, et l'on recueille ainsi, au sein d'une famille honnête, de ces joies pures et suaves qui constituent la félicité de l'homme ici-bas. Quand on a un jardin, on n'éprouve pas le besoin de chercher au dehors ses distractions. C'est du bonheur à peu de frais; c'est de la joie qui ne coûte pas de larmes.

« Voilà, Messieurs, ce que les fondateurs de notre Société ont voulu; voilà le double but qu'ils poursuivent, et auquel, j'en suis convaincu, ils continueront de se dévouer. »

Après ce discours, terminé au milieu des applaudissements, M. le Vice-Secrétaire communique à l'Assemblée le relevé des points obtenus pendant l'année, et M. le Président annonce que le Comité consultatif, considérant que la Section de Pont n'a commencé ses travaux qu'au mois d'avril, l'a autorisée à abaisser à 5 le minimum des points nécessaires pour obtenir une médaille. En conséquence, cinq médailles d'argent sont décernées dans l'ordre suivant :

M. HENNEQUIN, 11 points.

M. GALLOIS, 9 points.

M. CRÉTIN, 7 points.

M. BERGERON, 6 points.

M. MAUPAS, 5 points.

M. le Président expose à l'Assemblée que cette séance est consacrée au renouvellement annuel et intégral du Bureau de la Section, et que les scrutins vont être ouverts à cet effet. 41 sociétaires prennent part à ces votes, qui donnent le résultat suivant :

Président : M. LESSIEUX, 57 voix.

Vice-Présidents : M. LECLERC, 40 voix. — M. PALMER, 35 voix.

Secrétaire : M. MEUNIER, 35 voix.

Vice-Secrétaire : M. DELAMOTTE, 24 voix.

Trésorier : M. LAVERGE, 35 voix.

Délégués au Comité consultatif : M. DAUMALLE, 26 voix. — M. SOUALLE, 25 voix.

La Commission permanente est renommée toute entière et par acclamation.

M. le Président annonce que des démarches ont été faites par M. Palmer et par lui, auprès du Comité consultatif de la Société, pour obtenir que dorénavant la séance mensuelle de la Section de Pont eût lieu un dimanche. D'accord avec le Comité, il propose à l'Assemblée d'indiquer désormais la leçon du Jardinier-Professeur pour le quatrième dimanche de chaque mois, à dix heures du matin, et la séance à deux heures de l'après-midi du même jour. Cette résolution est votée à une très grande majorité.

Quatre membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à 4 heures 1/2.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1869. — PRÉSIDENCE DE M. AUDEBERT.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté. — Un nouveau membre est admis.

M. le Président déclare que les scrutins vont être ouverts pour le renouvellement annuel et intégral du Bureau, ordonné par le Règlement. Dix-neuf sociétaires prennent part au vote, qui donne le résultat suivant :

Président : M. AUDEBERT, 14 voix.

Vice-Présidents : M. BLÉRYE, 15 voix. — M. LEFÈVRE, 12 voix.

Secrétaire : M. le docteur BOURGEOIS, 15 voix.

Vice-Secrétaire : M. DESJARDINS, 16 voix.

Trésorier : M. TASSART, 15 voix.

Délégués au Comité consultatif : M. BLÉRYE, 17 voix. — M. LEFÈVRE, 11 voix.

La Commission permanente est composée de : MM. Bérard, Lecocq, Godard jeune, Masson, Parmentier, Mennessier, Deshors, Godard aîné, Pottier père et Belloy père.

Quatre membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à quatre heures.

Membre admis dans la séance du 17 Janvier.

M. DEBUIRE, instituteur à Vaumoise, présenté par MM. Desjardins et Bourgeois.

Section de Creil.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1869. — PRÉSIDENTE DE M. PAUPERT.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté. — Quatre membres nouveaux sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Bert : une botte d'*Asperges forcées*; — mention honorable.

2° Par M. Péan : un *Plan de jardin d'agrément*; — mention honorable.

M. le Président annonce que, conformément au Règlement, il va être procédé au renouvellement intégral et annuel du Bureau. Vingt sociétaires prennent part au scrutin, dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Président : M. MARTIN, 17 voix.

Vice-Présidents : M. DORÉ, 19 voix. — M. BARBIER (Maxime), 14 voix.

Secrétaire : M. POULAIN, 16 voix.

Vice-Secrétaire : M. FAROUX, 19 voix.

Trésorier : M. MAST, 20 voix.

Délégués au Comité consultatif : MM. PAUPERT. — PÉAN.

La Commission permanente est composée de : MM. Poulain, Portebois, Fassel, Paupert, Barbier, Bert, Doré, Martin, Prévost, Boblet, Louis (Isidore) et Delaunay (Germain).

La séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 24 Janvier.

MM. FAROUX, instituteur à Creil, présenté par MM. Mast et Dubarle.

le baron DE CONDÉ, propriétaire à Montataire, par MM. Paupert et Doré.

BOUDEVIN, pépiniériste à Creil, par MM. Prévost et Dubarle.

Dame patronnesse.

M^{me} la baronne DE CONDÉ, présentée par MM. Paupert et Doré.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France. — L'eau donnée en bassinages fréquents contrarie l'existence et la multiplication des insectes; ce procédé protège les melons contre le puceron noir; c'est à la même cause qu'il faut attribuer le succès des navets précoces à Croissy.

Id. — Quatre grappes de chasselas, venues sur le même pied, ont présenté les différences suivantes : deux d'entre elles, ayant été bassinées à l'eau pure matin et soir, pesaient 800 grammes; les deux autres, abandonnées à elles-mêmes, n'en pesaient que 450.

Id. — Le chou de Milan de Pontoise, qui paraît être un hybride du chou de Milan des Vertus et du chou de Vaugirard, se sème vers le 15 mai, se repique dans la deuxième quinzaine de juillet, et se conserve jusque dans le milieu d'avril.

Annales de la Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes. — Un plant d'asperges, couvert de 0,20 cent. de déchets de coton, au commencement de l'hiver, donne en janvier des asperges excellentes; ces mêmes déchets, mêlés avec des boues de ville, constituent des couches très chaudes.

Bulletin de la Société d'horticulture de Soissons. — Le recepage des tiges de l'igname de la Chine, au moment où elles ont atteint une longueur de 0,90 cent., fortifie la racine, arrête son élongation, et même en fait développer de nouvelles. M. le docteur Pigeaux recommande l'emploi de cette plante pour les tonnelles de jardins, qu'elle rend impénétrables à la pluie.

Id. — Un plant d'asperges en mauvais état a été régénéré au moyen d'une application de sel; malheureusement, on a négligé d'indiquer la quantité employée.

Bulletin de la Société d'apiculture de l'Aube. — Un crapaud a été surpris se posant, la bouche ouverte, en avant d'une ruche, de façon à avaler toutes les abeilles qui cherchaient à rentrer. — Ce fait confirme les instincts insectivores de cet animal.

Journal de l'Agriculture. — Les fruits admis dans la treizième session du Congrès pomologique sont les suivants : 5 poires, Beurré-Dumont, Chaigneau, Fortunée-Boisselot; 2 pommes, Ménagère (fruit d'ornement), Seedling-Offline; 1 raisin, Aleatico-Nero; 2 figues, Bourgeassote blanche, Gourreau blanc, toutes deux spéciales au climat du midi; 5 fraises, Duc de Malakoff, Frogmore late-pine, la Chalonnaise, Napoléon III, sir Joseph Paxton.

Id. — Le *Caladium bataviae*, variété de l'*Esculentum*, dont la pétiole est rouge brun, produit un plus bel effet et ne demande pas plus de soins.

Id. — M. Jamet cultive les fraisiers de la manière suivante : il fait enraciner les coulants le plus tôt possible, et les met en place fin de juin ou commencement de juillet : en général, il n'arrose qu'au moment de la plantation, mais son fumier est toujours employé en couverture; il ne garde jamais qu'une seule année les variétés fertiles et vigoureuses, et les autres jamais plus de deux années; en ayant soin de fumer abondamment, il ne craint pas de planter plusieurs fois de suite dans le même terrain, et même il fait parfois enraciner, entre deux vieux pieds, les coulants, et arrache ceux-la après, ce qui lui permet de récolter tous les ans dans la même planche. Pour les quatre saisons, il n'a pas recours au semis, prétendant que les plantes dégénèrent et que les trois quarts du plant ainsi obtenu sont à rebuter; il renouvelle la planche tous les ans, et affirme s'être toujours repenti de l'avoir conservée plus longtemps. En plus du fumier, constamment employé en couverture, il se sert d'un engrais composé de un volume de guano du Pérou, un volume de phosphate de chaux minéral, et de deux volumes de cendre de chêne non lessivée; cet engrais est répandu de façon à ce que chaque mètre carré reçoive 200 grammes de guano. Enfin, il remplace souvent le

fumier par de la tannée comme couverture, et s'en trouve bien ; il affirme que la tannée fraîche ne brûle pas les plantes, que toute graine y germe parfaitement, que les fraises sont très propres dessus, et qu'enfin elle fournit, par sa décomposition, une dose d'humus considérable.

COURS D'ARBORICULTURE

De M. Dubarle, Jardinier-Professeur.

DIXIÈME LEÇON. — MALADIES, INSECTES, OPÉRATIONS PEU USITÉES.

En général, on peut dire que les arbres ne sont jamais malades que faute de soins ; au moins est-il certain que ceux qui n'en ont jamais manqué sont bien moins sujets aux maladies et aux insectes. Aussi, la propreté est le soin le plus essentiel que l'on en puisse avoir ; racler les vieilles écorces est une précaution que l'on néglige, et qui cependant est, avec juste raison, recommandée par tous les auteurs. On fabrique même pour cela des outils exprès, en bois ou en fer ; mais le meilleur de tous et le plus simple, c'est le dos de la lame d'une grosse serpette ; cette opération doit se faire par un temps humide, afin que la mousse se détache aisément quand il y en a.

Deux motifs principaux sont à donner pour le nettoyage de l'écorce des arbres. Le premier, c'est que c'est principalement dans ces vieilles écorces que se logent les insectes et qu'ils déposent leurs œufs. Le second demande quelques explications : la physiologie végétale nous apprend que les arbres respirent, non-seulement par les feuilles, mais encore par toutes leurs parties vertes ; tant que le bois est recouvert d'une écorce lisse et brillante, il grossit et profite davantage, sans doute parce que l'évaporation de la sève peut se faire dans tout son pourtour, et que, par conséquent, elle s'y fixe davantage ; c'est ce qui fait que, quand on a raclé les écorces jusqu'au vif, on rend au bois la faculté de faire évaporer l'eau de la sève ; d'une part on augmente la circulation, et de l'autre on fortifie la place que l'on a nettoyée.

Quand un arbre a attrapé un chancre ou un coup de soleil, sur une partie quelconque de son bois, l'écorce se fend, se détruit, tombe et forme une plaie qui atteint quelquefois le bois lui-même, et qui, en tout cas, diminue la respiration, et, par suite, la circulation dans tout l'individu. Si l'on avait soin d'enduire ses jeunes arbres, dans toute l'étendue de leurs branches, au moment de la plantation, avec une bouillie faite de terre franche et de bouse de vache dans de l'eau ; si, fréquemment, pendant toute la durée de leur existence, on renouvelait cet enduit, ou encore avec de l'eau de chaux, qui est très bonne aussi, on leur éviterait les coups de soleil, et peut-être même les chancres. C'est encore une précaution qui est trop négligée.

Si nous voulons établir entre les végétaux et les animaux une analogie que bien des motifs nous portent à croire raisonnable, nous dirons que, comme les animaux, les végétaux sont sujets à deux sortes de maladies, les maladies accidentelles et les maladies constitutionnelles; les premières sont dues à de mauvaises conditions de température, de culture ou d'alimentation; les autres, au contraire, proviennent d'une sève viciée qui, tôt ou tard, se manifeste par l'affaiblissement ou la mort de l'arbre. Comme les arbres sont fixés au sol par leurs racines, et, par conséquent, éprouvent à peu près périodiquement les mêmes influences extérieures, bonnes ou mauvaises, on peut poser en principe que le vice de la sève a plus de part dans leurs maladies que les accidents. On doit même faire remarquer que le germe du mal qui doit les atteindre plus tard leur est presque toujours inoculé dans la pépinière où ils sont nés, par suite du peu de soin qui est généralement apporté dans le choix des greffes; si les leçons et les exhortations des Sociétés d'horticulture n'amènent pas un peu plus de précaution dans ce travail, il faut s'attendre à voir rapidement disparaître de bonnes variétés de fruits qu'il devient de plus en plus impossible de se procurer parfaitement saines. Nous ne parlerons pas de ces maladies, puisque le remède n'est pas entre nos mains, ni même de celles que nous n'avons pas pu réussir à guérir: fidèles à notre plan, nous ne décrirons que celles contre lesquelles nous pouvons donner une recette dont le succès ait été essayé par nous-mêmes.

Chancre du pommier. — Le chancre est une plaie qui se rencontre plus particulièrement sur le pommier; elle se manifeste en général autour d'un œil qu'elle commence par détruire, puis elle s'élargit jusqu'à faire le tour de la branche, qui périt alors toute entière. J'ai toujours guéri les chancres de la manière suivante, toutes les fois, bien entendu, qu'ils n'étaient pas trop avancés: nettoyer la plaie avec la serpette jusqu'au vif, en ayant soin de ne pas laisser la plus petite place de bois attaqué; frotter énergiquement avec des feuilles d'oseille, et couvrir la plaie avec de la terre grasse; il faut bien se garder d'entourer la branche avec un chiffon, comme le font plusieurs personnes; l'eau séjournant pourrait amener la pourriture, et le chiffon empêche la respiration des écorces; un peu de sang de boucherie mêlé avec la terre la fera adhérer suffisamment; aussitôt que le chancre se manifeste, il faut se hâter de le guérir, car cela devient difficile quand il est trop avancé.

Gomme du pêcher. — La gomme est, chez les arbres à fruits à noyau, une expansion de sève viciée, qui détermine presque toujours une sorte de chancre à la place où elle a lieu. Elle se guérit de la même manière également; mais il faut avoir soin de faire, avec la pointe de la serpette, de légères incisions longitudinales dessus et dessous la plaie, sans quoi la gomme, ne trouvant pas d'issue, réparerait à côté.

Le blanc du pêcher et du rosier se guérit de la même manière que *l'oidium de la vigne*, c'est-à-dire au moyen de la fleur de soufre projetée en plein soleil, au moment de la plus grande chaleur, et non pendant la pluie ou après un arrosage, comme quelques personnes l'ont soutenu bien à tort. La chaleur est nécessaire pour faire évaporer le soufre, car ce n'est que par sa vapeur qu'il agit.

La cloque du pêcher. — C'est une affection qui provient, au printemps, de brusques variations de température sur l'arbre qui, né dans un climat plus chaud que le nôtre, végète presque toujours trop tôt dans celui-ci. Aussitôt que la cloque attaque un arbre, elle se répand dans toutes ses jeunes pousses avec une grande rapidité; la végétation est suspendue; les fruits nouent mal et tombent avant de mûrir, et la récolte de l'année est perdue; souvent ce n'est qu'à la sève d'août qu'il parvient à faire un peu de bois; il n'est même pas rare qu'il perde complètement une partie de ses coursonnes. Aussi il faut se hâter d'agir, dès que l'on aperçoit l'invasion du mal; toutes les feuilles attaquées sont enlevées avec soin, et brûlées à part, car en les laissant au pied de l'arbre, la maladie se propagerait encore; autant qu'il est possible, on laisse le pétiole de la feuille, à moins que lui-même ne soit attaqué, car il nourrit toujours un peu l'œil de sa base et l'empêche de s'éteindre. Quelques personnes préfèrent couper toutes les pousses attaquées, mais c'est exposer le pêcher à l'invasion de la gomme, par suite du refoulement complet de la sève; d'ailleurs, plus la pousse est tendre et plus elle est attaquée, et en forçant l'arbre à repousser du jeune bois, on donne un aliment nouveau à la maladie.

En général, les arbres fruitiers sont cultivés le long des murs, ou au moins dans des jardins entourés de murs; l'air échauffé et concentré ne s'en trouve que plus favorable à la multiplication des insectes, et ces ennemis de la végétation sont nombreux dans les jardins. Il en est que nous ne connaissons pas, et d'autres aussi que nous avouons n'être jamais parvenus à éviter ou à détruire, tels, par exemple, que la *lisette* ou coupe-bourgeons, et les *mouches noires*, qui viennent pondre dans les fleurs un œuf qui rendra le fruit véreux. Nous allons seulement indiquer, comme pour les maladies, les remèdes que nous pouvons garantir, parce qu'ils nous ont réussi.

Le kermès. — C'est une sorte de punaise qui s'attache au bois des poiriers, des pêchers, de la vigne, et qui est reconnaissable en hiver à une sorte de renflement, de la grosseur d'un pois, dans lequel sont contenus les œufs qui doivent éclore l'année suivante. C'est là un des nombreux insectes qui ne résistent pas au chaulage. Ce chaulage doit se faire aussitôt la chute des feuilles, avec une eau de chaux assez forte pour laisser sur le bois un dépôt solide.

Le tigre du poirier. — C'est cet insecte qui se colle à la face inférieure des feuilles du poirier et en suce le parenchyme; un poirier attaqué du tigre a ses feuilles toutes grises. Par la position qu'il occupe, et peut-être aussi par sa constitution naturelle, le tigre échappe à presque tous les moyens de destruction employés contre lui; voici comment je suis parvenu à en débarrasser mes arbres: dans un vase contenant à peu près cent litres d'eau, je fais fondre environ trente litres de chaux; j'y joins un litre d'ammoniaque, et un litre et demi d'huile à brûler; vers le mois de février, j'agite fortement le mélange, puis je le laisse reposer jusqu'à ce que la chaux soit déposée au fond; alors j'en prends dans un seau la quantité que je veux employer, je l'agite fortement jusqu'à ce que l'huile soit bien mêlée, et je projette le liquide sur mes arbres à l'aide d'une grosse brosse de peintre que je promène

exactement partout; quinze jours environ après, je recommence une nouvelle application dans les mêmes conditions. Quelquefois il m'arrive d'être obligé recommencer l'année d'après, mais le plus souvent les tigres ont complètement disparu. Je recommande tout particulièrement ce procédé, d'abord parce que j'en ai été très satisfait, et ensuite parce qu'il résulte d'une communication faite à la Société impériale et centrale par M. Payen, célèbre chimiste, que l'huile est le meilleur dissolvant de l'ammoniaque, et par conséquent le plus sûr moyen de l'employer contre les parasites de la végétation.

Le puceron du pêcher. — On sait avec quelle rapidité les pucerons se multiplient, et comment, par leur nombre, ils parviennent à arrêter la végétation d'un arbre des plus grandes dimensions. Les fumigations de tabac réussissent toujours contre le puceron; mais elles exigent l'emploi de toiles-abris d'un prix élevé, et qui ont, en plus, l'inconvénient d'attendrir les jeunes pousses et de les rendre plus sensibles aux intempéries. Il vaut mieux employer l'eau de tabac, que l'on projette en aspersion au moyen d'une pompe à main, ou encore mieux d'une seringue, comme celle qui est employée dans les serres. Un litre de jus, tel que le livrent les manufactures impériales, suffit pour six litres d'eau. Après les fumigations, on oublie presque toujours de seringuer vigoureusement ses arbres avec de l'eau pure, et c'est un tort; beaucoup de pucerons, qui ne sont qu'engourdis, ne tardent pas à recommencer leurs ravages.

Pucerons du pommier et du cerisier. — Après le pêcher, le pommier et le cerisier, dans certains cas le poirier, sont les arbres fruitiers qui sont le plus habituellement envahis par les pucerons. Lorsque cela arrive, on prépare de l'eau de savon, dans la proportion de 500 grammes de savon noir pour 15 litres d'eau, que l'on fait mousser très abondamment; avec une brosse douce ou un vieux balai de crin, on enduit tout ses arbres de cette composition, sans s'inquiéter des feuilles; celles du pêcher seraient brûlées par le savon, c'est ce qui nous fait préférer pour lui l'eau de tabac; car le savon agit avec une grande énergie pour détruire le puceron, et il est rare qu'il soit nécessaire de recourir à une seconde application; seulement, il ne faut pas oublier que l'eau doit être très mousseuse; nous croyons que les insectes sont étouffés sous la mousse.

Puceron lanigère. — Cet insecte est spécial au pommier; il se reconnaît au duvet blanc qui le couvre, et aux exostoses profondes qu'il produit sur le bois. L'eau chaude appliquée avec une brosse dure réussit parfaitement. Pour nous, nous en sommes toujours venus à bout à l'aide de l'eau de savon, telle que nous venons de l'indiquer pour les autres pucerons. Mais là, comme elle s'applique pendant l'hiver, nous la faisons plus concentrée, c'est-à-dire que nous ne prenons que 10 litres d'eau pour 500 grammes de savon noir. Nous insistons sur la mousse, qui, selon nous, en séchant, recouvre les pucerons d'un enduit sous lequel ils se trouvent asphyxiés.

Chenilles. — Avant tout, il faut écheniller avec soin avant le plein essor de la végétation; mais souvent des nids ou des bagues d'œufs ont échappé aux re-

cherches; dans ce cas, on asperge les arbres attaqués avec de l'eau mêlée de vinaigre, dans la proportion de un litre pour dix litres d'eau. Une seule goutte touchant une chenille la fait mourir à l'instant.

Perce-oreilles. — Ces animaux détruisent dans nos jardins beaucoup de fruits, et même de fleurs. Il faut leur faire une chasse active. Pour cela, le meilleur moyen est de garnir le fond d'un godet de mousse ou d'herbe fraîche peu tassée; ce godet est posé renversé sur une légère baguette qui maintient la mousse, et que l'on engage dans le treillage, ou les branches de l'arbre; les perce-oreilles s'y réfugient en masse pendant la nuit, et chaque matin on les y trouve engourdis, ce qui permet de les détruire tous en assez peu de temps.

Tels sont les principaux insectes qui attaquent nos arbres, avec les moyens de les détruire. Pour compléter notre étude d'arboriculture, il ne nous reste plus à parler que de quelques opérations peu usitées, souvent même trop négligées, dont nous n'avons pas parlé dans le cours de ces leçons, pour ne pas trop les allonger.

L'*émoussage* et le *raclage des vieilles écorces* sont, nous l'avons dit, à propos des maladies des arbres, des soins de propreté qui contribuent plus que tout à leur bonne santé.

Le *chaulage*, dans un jardin bien tenu, devrait alterner avec l'émoussage, et se pratiquer une année sur deux.

La vigne, pour la maturation complète de son fruit, originaire de pays chauds, demande quelque précautions particulières. C'est ainsi que l'*incision annulaire*, pratiquée avant la floraison, empêche la coulure, et avance la maturité de quinze jours. — Le *cisellement des grappes* espace les grains et leur permet à tous de mûrir également. — Enfin, il est bon, avant les gelées, de mettre le *raisin en sacs*, pour le préserver des mouches et des pluies froides. Les meilleurs sacs sont tout simplement un morceau de papier roulé en manchon; le haut seul est attaché au-dessus de la grappe, mais le bas reste ouvert; l'expérience a prouvé que les guêpes n'y pénétraient jamais.

Je terminerai cette dixième et dernière leçon en signalant le procédé inventé par M. Ajalbert pour obtenir, dans une bifurcation, deux branches parfaitement opposées. Soit un pécher que vous voulez conduire en U ou en palmette double; on choisit un œil placé en avant, et à la place où l'on cherche la bifurcation, et l'on taille le scion sur l'œil immédiatement au-dessus de celui-là. Quand le bourgeon commence à paraître, et qu'il a environ un demi-centimètre de long, il est adroitement coupé par le milieu, de façon à ne pas offenser sa base. La sève, refoulée, se jette dans les yeux stipulaires, et les fait partir un de chaque côté et absolument sur le même plan. L'œil sur lequel on a taillé est pincé très rigoureusement et supprimé au mois de juillet. Nos auditeurs se rappelleront que, dans notre méthode, il ne faudrait le supprimer qu'au bout de quelques années, quand la charpente serait bien établie.

Fin.

L'APICULTURE POUR TOUT LE MONDE

PAR M. CHAPRON, INSTITUTEUR A FEIGNEUX.

Essaimage par soi-même.

17° Il y a proprement dit deux sortes d'essaimage : l'essaimage naturel, ou produit par les lois de la nature, et l'essaimage artificiel, ou produit par la volonté de l'homme; dans le premier cas, le résultat s'appelle essaim naturel; dans le second, essaim artificiel.

18° Un essaim est une portion quelconque de la population d'une ruche, accompagnée d'une mère ou reine, que l'on installe dans une habitation nouvelle pour former une autre colonie : un bon essaim doit peser au moins 2 kilos, et peut compter 18,000 abeilles, car elles emportent une quantité de vivres que l'on peut évaluer au douzième de leur poids; sans vivres, il en faut environ 9,800 au kilo.

19° *Essaims naturels.* — Les uns savent, les autres apprendront qu'il faut soigner de 9 h. du matin à 4 h. du soir, sans interruption, tant que le soleil se montre, ses essaims naturels, les surveiller pendant des heures bien longues, et s'attendre à bien des soucis, bien du tourment, et surtout à de nombreuses déceptions.

20° L'époque de l'essaimage est arrivée (du 15 mai au 15 juin généralement), un essaim que l'on attend depuis quelques jours s'élance dans les airs, mais le voilà qui rentre aussitôt, sans cause apparente; deux jours après même manège, le lendemain, encore de même; heureux s'il ne lui prend pas fantaisie d'aller se faire assommer dans les ruches voisines.

21° Un autre sort, s'attache même, et tout-à-coup, comme à un signal donné, s'enfuit avec une vitesse telle qu'il devient impossible de suivre sa marche; il est bien souvent perdu pour le propriétaire. J'en ai même recueilli qui, le lendemain, ont abandonné leur demeure pour aller s'établir soit dans un arbre creux, soit dans un mur, un plafond, etc.

22° Avec le système des rayons mobiles, aucun tourment, pas une minute, et surtout plus d'essaims fugitifs ni capricieux. Une ruche paraît disposée à essaimer, l'époque est arrivée ou à peu près, quelques mâles se montrent; si elle est lourde et peuplée, qu'il y ait des fleurs aux champs, surtout du sainfoin ou autres de la même époque, et que le soleil promette plusieurs jours de suite sa bienveillante chaleur, il faut en tirer un essaim.

23° *Essaims artificiels.* — Dirigeons-nous vers nos ruches modèles, que nous avons toujours tenu bien fournies de miel et d'abeilles, et après avoir enlevé la calotte, soulevons lentement l'un des cadres du centre, que nous remplaçons par un vide; plaçons dans un corps préparé à cet effet notre cadre plein, en conservant les abeilles qui peuvent le recouvrir, mettons-en autant qu'il est nécessaire de vides pour compléter cette nouvelle ruche, et installons-la sur le siège d'une autre réunissant les deux qualités requises, lourde et peuplée, et celle-ci à une place vacante. Il est bien entendu que le paillason conservera la place qu'il occupait et

ne suivra pas sa propriétaire, afin de mieux dérouter les abeilles. Pendant quelques jours, huit ou dix, la souche déplacée et qui a perdu tout son monde au profit de celle qui lui a été substituée, paraît complètement anéantie, mais le jeune couvain éclopote chaque jour ; la mère, qui a pendant ce temps ralenti sa ponte, reprend son activité, et à la fin de la saison, on peut inscrire cette famille au nombre des meilleures ; peut-être n'a-t-elle pas augmenté en poids, mais on avait prévu cet inconvénient en n'opérant que sur de bons poids. Peut-être allez-vous être inquiets du sort de mon rayon, qui seul paraît garantir l'avenir de la ruche nouvelle ; voilà ce qui se passe : dès que les abeilles se reconnaissent orphelines, ce qui ne peut tarder plus d'une demi-heure, elles choisissent un œuf, deux, et même quelques fois cinq ou six, pour éduquer autant de cellules maternelles aux dépens de quelques autres qui se trouvent sacrifiées, et au bout de seize jours au plus tard, douze au plus tôt, une mère naît, qui ordinairement détruit aussitôt ses rivales, elle se fait féconder (voir 4°), pond, et continue toute la bonne saison.

24° Les ruches destinées à fournir les cadres doivent être, autant que possible, laissées pour cette fin seulement ; une division de population pourrait arrêter la production du miel, et les rayons n'être pas construits proportionnellement aux besoins ; avec une seule, on peut opérer six essaims en huit jours ; il faut toujours enfumer un peu les abeilles que l'on travaille, afin de prévenir leur fureur. On peut aussi priver de sa calotte la ruche qui est déplacée, au bénéfice de celle que l'on installe à sa place.

25° Ce système, comme on le comprendra aisément, permet l'italiennisation de toutes les ruches noires ; pour cela, il suffit d'avoir une ou deux ruches à cadres de cette race bien pure, et de ne pas permettre l'accouplement des jeunes mères avec les mâles noirs ; on n'a qu'à retenir ceux-ci dans leur local par de simples grilles en fil de fer dont les intervalles aient cinq millimètres seulement ; cette distance suffit au passage de la mère et des abeilles (voir 11°).

26° *Moyens de remédier aux inconvénients de l'essaimage naturel.* — Les moyens de remédier aux inconvénients de l'essaimage naturel exigent d'abord une reconnaissance exacte de la mère, même au milieu d'un certain nombre d'abeilles. Nous avons vu qu'un essaim peut sortir et rentrer plusieurs fois sans se fixer. Les raisons ordinaires de ces manœuvres sont, ou la vieillesse de la mère, ou l'inégalité de ses ailes, ou encore parce qu'elles sont usées, ce qui l'empêche de prendre son vol pour suivre le nouveau venu ; dans ces circonstances, les ouvrières s'échappent de la souche par flocons, avec de faibles intervalles ; elles s'éparpillent, s'éloignent, puis reviennent, s'arrêtent comme pour reconnaître leur demeure primitive, quelques-unes s'approchent, se mettent en bruissement, et bientôt la rentrée est générale. Aussitôt que l'on s'aperçoit qu'un essaim a une sortie irrégulière, craignez un retour, prévenez-le ; enlevez la ruche d'où il est sorti, laissez le siège et le paillason qui la recouvraient, portez-la à une place libre, à cinq ou six mètres, et remplacez par une autre vide et propre ; si la mère accompagne l'essaim et qu'il revienne, la besogne est facile, laissez les choses comme elles sont, l'essaim sera

excessivement fort, et sa mère ne donnera pas de deuxième (c'est bien peu de chose qu'un deuxième, qui, une année sur dix, fera à peine ses vivres). Si, au contraire, la reine n'y est pas, et qu'au bout d'une demi-heure il quitte cette autre résidence, remettez la souche à sa place, et une heure après faites-le artificiellement; pendant ce temps, furetez autour de vos ruches par où les abeilles ont paru se diriger, voyez si par hasard leur mère ne serait pas à terre, entourée de quelques soldats fidèles, et si c'est le cas, après l'avoir fait entrer dans un verre, portez-la ou à l'essaim, s'il n'est pas encore rentré à la souche, ou à celle-ci, si déjà la rentrée est complète. Ne resterait-il que 2,000 abeilles dans la ruche substituée à la souche, que ce nombre suffirait pour que la reine lui fût livrée, puisque la ruche changée de siège perdrait au profit de cette première toute la population qu'elle céda de bonne volonté. Un procédé beaucoup plus simple consiste, dans le cas indiqué ci-dessus (sortie irrégulière), à soigner au passage la mère, et à l'enfermer sous un verre, si le cas le réclame; quand l'essaim rentrera, on soulèvera le verre, et tout sera dit.

27° Une règle que l'on devrait toujours suivre serait de déplacer la souche pour mettre son essaim à sa place; de cette manière, je le répète, pas d'essaims deuxièmes, qui sont toujours de pauvres malheureux, et avenir assuré de tous les premiers.

28° Si maintenant un fugitif (celui-là a certainement sa mère) vous menace, s'il tient à s'élever sans motifs, vite, de l'eau au moyen d'une seringue en bois que tous savent confectionner, ou mieux encore de la terre bien fine ou du sable lancés avec force; ces agents couperont la marche des abeilles, les fatigueront, et elles s'attacheront presque toujours.

29° Recueillir un essaim au reposoir, c'est ce que tout le monde fait; mais toujours avec raisonnement, c'est autre chose. On secoue le peloton d'abeilles dans la ruche qui leur est destinée; on la retourne dans le sens naturel, et tout est bien. Oui, s'il ne s'agit que d'une petite branche, les accidents seront rares; mais voyez donc comment on opère quand on a à faire à un tronc d'arbre, à une branche très forte, etc; on frotte, on brosse, on excite la fureur de tout ce petit monde, qui s'obstine d'autant plus qu'il est davantage tourmenté, et si, en brossant, on écrase la mère, et si, en renversant votre panier, le même accident arrive, tous cas possibles, vous avez un peuple d'eunuques, et sa perte est inévitable; le découragement l'empoigne aussitôt, et sa fin suivra de près.

30° Faisons mieux: portons notre ruche vide toute préparée, et le plus proche possible de l'essaim; tenons-la soulevée d'un côté à l'aide d'une pierre ou d'un morceau de bois; puis, avec un petit bâton ou une forte plume, séparons lentement une portion des mouches, secouons sous la ruche ou à l'entrée, et enfumons le reste, qui, aussitôt, se détachera de l'endroit pour se diriger, en masse serrée, vers leurs sœurs, qui, par leur bruissement, indiqueront l'endroit du rendez-vous; il sera toujours un peu à l'ombre, ou garanti par un mauvais paillason. On doit activer la rentrée, et aussitôt porter la ruche nouvelle à la place de la souche.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 7 Février 1869.	25
Membres admis dans la séance du 7 Février	27
Section de Betz. — Séance d'inauguration du 11 Janvier 1869.	28
Section de Chambly. — Séance d'inauguration du 14 Janvier 1869.	30
Section de Nanteuil-le-Haudouin. — Séance du 10 Janvier 1869.	34
Section de Pont-Ste-Maxence. — Séance du 15 Janvier 1869. .	36
Section de Crépy-en-Valois. — Séance du 17 Janvier 1869. .	38
Section de Creil. — Séance du 24 Janvier 1869.	39
Extraits de la correspondance	39
Cours d'arboriculture de M. Dubarle, jardinier-professeur . .	41
Apiculture pour tout le monde, par M. Chapron	46

Ordre du jour de la séance du 7 Mars 1869.

A 1 h., réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.

A 2 h., réunion générale.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 Février.

Admission de membres nouveaux.

Dépouillement de la correspondance.

Rapport de la Commission des comptes de 1868.

Règlement de la Bibliothèque.

Communication des décisions du Comité consultatif.

Rapports des Comités sur les objets présentés.

Propositions et communications.

A 10 h. du matin, leçon d'horticulture dans le jardin de la Société.

Les Conférences horticoles de cet hiver seront closes le Samedi 27 Février.

Leçons d'Horticulture.

MARS 1869.

TAILLE DU PÊCHER, DU PRUNIER, DU CERISIER ET DE L'ABRICOTIER.

- Lundi 1^{er}* : Leçon à Vineuil, à 9 h. du matin. — Leçon à Gouvieux, à la mairie, à 2 h. de l'après-midi.
- Jeudi 4* : Leçon à Montataire, chez M. Maxime Barbier, à 9 h. du matin. — Leçon à Précy-sur-Oise, à 2 h. de l'après-midi.
- Dimanche 7* : Leçon à Senlis, à 10 h. du matin, dans le jardin de la Société. — A 2 h. de l'après-midi, SÉANCE GÉNÉRALE.
- Mardi 9* : Leçon à Boran, à 9 heures du matin. — Leçon à Chambly, à 2 heures de l'après-midi. — Séance après la séance.
- Dimanche 14* : Séance à Baron, à 8 heures du matin. — Leçon après la séance.
Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.
- Lundi 15* : Séance à Betz, à 1 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.
- Jeudi 18* : Leçon à Fleurines, chez M. Mellois, à 9 h. du m. — Leçon à Béthisy-St-Pierre, à 5 h. après-midi.
- Dimanche 21* : Leçon à Crépy, à midi 1/2. — Séance après la leçon. — Leçon à Auger-St-Vincent, à 5 h. de l'après-midi.
- Jeudi 25* : Leçon à Pontarmé, à 9 heures du matin. — Leçon à Plailly, à 2 heures de l'après-midi.
- Dimanche 28* : Leçon à Pont-Ste-Maxence, à 10 h. du matin. — Séance à 2 heures de l'après-midi.
Séance à Creil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.
- Mardi 50* : Leçon à Vineuil, à 9 heures du matin. — Leçon à Gouvieux, à la mairie, à 2 h. après-midi.

Ceux de MM. les Sociétaires qui changeraient de domicile sont priés d'informer M. le Secrétaire-général de leur nouvelle adresse.